

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 27 janvier 2020 A 20h00

Présents : Aurélie LARROQUE, Dominique BARNERON, Jean-Luc MOULIN, Chantal CORNILLON, Michel FLEGON, Rémy MARTIN, Perrine URBAIN, Yvan ROMAIN, Jean-Pierre SAPET, Marielle TAVERNIER, Barbara VERILHAC, Frédéric CULOSSE, Corinne FAY, Patrick MENETRIEUX.

Absents :

Philippe JEANTIN ayant donné pouvoir à Marielle TAVERNIER
Philippe AUBRY
Catherine GERIN
Lydie MERLE
Nicolas BERTRAND

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Les membres présents lors du conseil municipal du 05 décembre 2019 signent le registre des délibérations.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2019-22

Acceptation d'une offre pour le véhicule CITROEN C3 au prix de 1 164 €, suite à la mise en vente de ce véhicule sur la plateforme Agorastore » avec une mise à prix de 1.000€.

Décision n° 2019-23

Règlement de la facture de Monsieur Jean-Luc MOULIN, pour les 14 heures de déneigement qu'il a effectuées sur la commune, du 14 au 16 novembre 2019, soit pour un montant total égal à 840 euros TTC.

Droit de préemption non exercés :

- Route des Faures – ZH 206
- Chemin des Merisiers – ZP 88
- Chemin de Chaponnay – YM 105
- Rue Roderie – M 700
- Route de la Correspondance – YB 311
- Chemin du Battoir – M 709 et 703
- Chemin du Battoir – M 708
- Chemin de Abricotiers – YB 599
- Impasse les Hautes Marthes – YB 542

DELIBERATIONS

D2020-01-01 : OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MADAME AURELIE LARROQUE (MAIRE DE LA COMMUNE D'ALIXAN)

En vertu d'une disposition légale (Art L021.23-34 du Code Général des Collectivités territoriales et de la jurisprudence (Cour de cassation, chambre criminelle, 22 février 2012) Madame Aurélie LARROQUE, maire de la commune ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré accorde la protection fonctionnelle à Madame Aurélie LARROQUE, maire de la commune, dans le cadre des poursuites engagées contre Monsieur Philippe AUBRY.

Voté à l'unanimité, Madame le Maire ne prenant pas part au vote

D2020-01-02: AVENANT N°2 AU LOT N°6 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°6 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale. Le lot 6 « Menuiseries extérieures et intérieures bois », a été attribué à l'entreprise GH BAT 755 Chemin de Saint Jean 26750 TRIORS pour un montant du marché égal à 54.963,08€ HT. L'entreprise GH BAT a établi un nouveau devis portant sur la fourniture et la pose de quatre châssis vitrés intérieurs supplémentaires en partie haute suite à la modification des plans, afin d'éclairer les couloirs pour un montant de 1.812,51 € HT. Le montant total des travaux pour le lot 6 est dorénavant égal à 57.031,49 € HT.

Voté avec 14 voix « pour » et 1 « abstention »

D2020-01-03: AVENANT N°3 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au lot n°1 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale. Le lot 1 « Démolition gros œuvre » a été attribué au groupement ACADIE-AMBOISE, INVERNIZZI FRERES, RENOV TRAITE et SAS GRESIVAUDAN dont le mandataire est la société ACADIE-AMBOISE 166 Rue Jean Vilar 26000 VALENCE pour un montant du marché égal à 135.253,98€ HT. Vu la délibération 2019-07-01 du 14 octobre 2019 approuvant l'avenant n°1 du lot n°1 modifiant le montant initial du marché de travaux de la maison médicale, qui a été porté à 153.554,19€ HT. Vu la délibération 2019-08-03 du 6 novembre 2019 approuvant l'avenant n°2 du lot n°1 modifiant le montant initial du marché de travaux de la maison médicale, qui a été porté à 154.404,19€ HT.

L'entreprise ACADIE-AMBOISE a établi un nouveau devis portant la découpe du linteau de la porte d'entrée existante et la réalisation d'un poteau béton armé pour un montant maximum de 1.090,00€ HT. Le montant total des travaux pour le lot n°1 est dorénavant égal à 155.494,19 € HT maximum

Voté avec 14 voix « pour » et 1 « abstention »

D2020-01-04: AVENANT N°1 AU LOT N°10 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°10 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale. Le lot 10 « Serrurerie », a été attribué à l'entreprise ADM Métal pour un montant du marché égal à 40.331,50 € HT. L'entreprise ADM Métal a établi un nouveau devis portant sur la fourniture et la pose de l'enseigne de la façade arrière du bâtiment pour un montant de 2.330,00€ HT. Le montant total des travaux pour le lot 10 est dorénavant égal à 42.661,50€ HT.

Voté à l'unanimité

D2020-01-05: AVENANT N°2 AU LOT N°13 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°13 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale. Le lot 13 «Electricité éclairage», a été attribué à l'entreprise PROELEC pour un montant du marché égal à 28.000,00 € HT. Vu la délibération 2019-08-08 du 6 novembre 2019 approuvant l'avenant n°1 du lot n°13 modifiant le montant initial du marché de travaux de la maison médicale, qui a été porté à 28.153,40€ HT.

L'entreprise PROELEC a établi un nouveau devis portant sur la fourniture et la pose d'un bandeau d'éclairage led de l'enseigne de la façade arrière du bâtiment pour un montant de 720,56€ HT. Le montant total des travaux pour le lot 13 est dorénavant égal à 28.873,96 € HT.

Voté à l'unanimité

D2020-01-06: AVENANT N°2 AU LOT N°7 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°7 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale. Le lot 7 « Cloisons Plafonds peinture », a été attribué à l'entreprise A.L.T DURAND ENTREPRISE 634 Avenue Pierre Brossolette 26800 PORTES LES VALENCE pour un montant du marché égal à 50.187,79€ HT.

Vu la délibération 2019-08-05 du 6 novembre 2019 approuvant l'avenant n°1 du lot n°7 modifiant le montant initial du marché de travaux de la maison médicale, qui a été porté à 50.852,97€ HT. L'entreprise A.L.T DURAND ENTREPRISE a établi un nouveau devis portant sur la dépose de l'ancienne laine de verre découverte dans les combles, l'évacuation de la laine et mise en décharge agréée, et un habillage bâti pour un montant de 1.080,64€ HT. Le montant total des travaux pour le lot 7 est dorénavant égal à 51.933,61 € HT.

Voté avec 13 voix « pour » et 2 « abstentions »

D2020-01-07: AUTORISATION DE PRENDRE A BAIL UN LOCAL 18 Place du 11 Novembre 1918

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à prendre à bail le local correspondant à la partie du lot 2 de l'immeuble sis 18 Place du 11 Novembre 1918 appartenant aux conjoints COTTE, correspondant à une salle d'attente commune, et d'un local à usage paramédical avec une pièce principale et une petite pièce avec point d'eau, pour le sous-louer à des professionnels de santé à usage exclusivement médical ou paramédical.

Voté à l'unanimité

D2020-01-08: AUTORISATION DE SOUS LOUER UN LOCAL A USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL 18 Place du 11 Novembre 1918

Le conseil municipal après avoir délibéré retient la candidature de Madame Astrid CHAVATTE et Madame Laurie PEYRIN pour leur sous-louer le local professionnel sis 18 Place du 11 novembre 1918 correspondant à une salle d'attente commune, et un local à usage paramédical avec une pièce principale et une petite pièce avec point d'eau, pour y exercer leur activité d'orthophonistes.

Voté à l'unanimité

D2020-01-09: CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES IMPASSE TRUCHET

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer avec VALENCE ROMANS AGGLO relatif aux travaux concomitamment d'aménagement de voirie Impasse Truchet, qui est de la compétence de la commune. Des travaux sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales, qui sont de la compétence de VALENCE ROMANS AGGLO depuis le 1^{er} janvier 2015 ont été également prévus consistant en la création d'un puits perdu et d'une grille. Ainsi, dans un souci de cohérence et de coordination des interventions, il a été décidé de mettre en place une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de VALENCE ROMANS AGGLO vers la commune.

Voté à l'unanimité

D2020-01-10 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTI ACCUEIL LES 3 P'TITS CHAUSSONS

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte les termes de la convention de prestation de service pour l'entretien des équipements du CMA les 3 petits chaussons avec VALENCE ROMANS AGGLO et autorise Madame le Maire à signer cette convention. VALENCE ROMANS AGGLO confie la gestion et la réalisation de certaines missions à la commune, pour son compte, dans le domaine de l'entretien des bâtiments et équipements de la communauté d'agglomération, notamment en ce qu'il porte sur le Centre Multi Accueil Les 3 P'tits chaussons situé 10 Rue du Colombier, dont la compétence relève de VALENCE ROMANS AGGLO.

Voté à l'unanimité

D2020-01-11: ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. CHEZE (CHEMIN DES VERNES) A PARTIR DU POSTE TANEY

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le projet de raccordement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, pour alimenter la construction de Monsieur CHEZE, situé chemin des Vernes, à partir du poste TANEY, établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, et approuver le plan de financement ci-dessus détaillé

Dépense prévisionnelle HT	8 075,49 €
Dont frais de gestion : 384,55€	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	5 825,33 €
Participation communale :	2 250,16 €

D2020-01-12 : ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. CHEZE (CHEMIN DES VERNES) A PARTIR DU POSTE TANEY - REFACTURATION

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'autoriser Madame le Maire à récupérer le montant de la participation communale pour le projet de raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Monsieur CHEZE, à partir du poste TANEY auprès de Monsieur CHEZE. Ce dernier s'était engagé à prendre en charge tous les coûts nécessaires à l'aménagement de ce projet.

La participation de la commune pour ce projet est de 2 250,16 € financée par autofinancement.

Voté à l'unanimité

D2020-01-13 : APPROBATION DE LA CONVENTION ADS 2020 PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération de VALENCE ROMANS et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol et confie l'instruction des actes suivants au service commun ADS :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration préalable maison individuelle
- Déclaration préalable lotissement
- Déclaration préalable située en zone de risque
- Autres déclarations préalables
- Certificat d'urbanisme opérationnel (Cu b)
- Décision préalable du Maire lorsque le projet porte sur une construction édifée sur un immeuble classé monument historique conformément aux dispositions de l'article R 425-23 du code de l'urbanisme

Voté avec 14 voix « pour » et 1 « abstention »

D2020-01-14: CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les termes de la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat à intervenir entre la commune et la Préfecture de la Drôme et autorise Madame le Maire à signer ladite convention. La police municipale participe aux missions de prévention et de sécurité publique au côté de la gendarmerie en complétant sa présence sur le terrain. Aussi, il apparaît nécessaire que leurs actions respectives soient coordonnées dans l'intérêt des citoyens comme dans celui de la Gendarmerie. La convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat est un des outils d'une stratégie concertée de prévention et de sécurité. Elle reprend les modalités de coordination des interventions de la Police Municipale avec celles de la Gendarmerie en précisant notamment des périodicités de rencontres, des échanges d'informations réciproques et en optimisant d'une manière générale les relations à la fois opérationnelles et de formations que la commune a établi avec la Gendarmerie. La convention précise également le contour des missions des agents de la Police Municipale et des Gendarmes. De surcroît, compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives des forces de sécurité, la convention prévoit la possibilité de l'armement des agents de la Police Municipale par agrément individuel et la mise en place de la vidéo protection.

Voté à l'unanimité

D2020-01-15: VERSEMENT D'AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2020 PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 A L'ASSOCIATION MJC

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le versement de l'avance de 1.000€ pour l'association MJC afin de faire face à leurs dépenses et afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre

Voté à l'unanimité

D2020-01-16: CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE L'ADRESSAGE, DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte les termes de la convention avec l'Etat relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale et autorise Madame le Maire à signer ladite convention. Au 1^{er} janvier 2020 la commune d'Alixan passe le seuil des 2500 habitants. Au niveau des élections cela signifie que la commune devra désormais s'occuper de la propagande électorale. Il convient de passer une convention avec l'Etat. La présente convention est conclue, en application des dispositions de l'article L241 du code électoral afin de confier à la mairie d'Alixan, à l'occasion de l'organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les travaux d'adressage, de mise sous pli et de colisage des documents de propagande électorale (circulaires et bulletins de vote) de la commune d'Alixan.

Voté avec 14 voix « pour » et 1 « abstention »

D2020-01-17 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION A LA COMMUNE

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la procédure de rétrocession à la commune et le remboursement à Monsieur Marc BESSET, compte tenu du restant encore couvrir, de la somme de 324,00 €

Voté à l'unanimité

D2020-01-18 : COMPTE EPARGNE TEMPS – MISE EN PLACE ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte les propositions du maire relatives à l'ouverture, au fonctionnement, la gestion, la fermeture du Compte épargne temps, ainsi que les modalités de son utilisation par les agents

Voté à l'unanimité

D2020-01-19 : MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le conseil municipal après avoir délibéré porte à compter du 01/02/2020 de 23h34 minutes à 25 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet.

Voté à l'unanimité

D2020-01-20 : BUDGET COMMUNAL 2020 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte les propositions d'inscription des dépenses d'investissement à engager, liquider et mandater avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE		Montant TTC
275	Dépôts et cautionnements versés	1 500 €
TOTAL		1 500 €

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Agenda :**

- Mercredi 29 janvier à 8h30 : galette du personnel en mairie
- Dimanche 15 mars : 1^{er} tour des élections municipales
- Dimanche 22 mars : 2^{ème} tour des élections municipales
- Lundi 23 mars 2020 : réunion d'information sur la mutuelle communale à la salle polyvalente

Fin de la séance à 20h40

A Alixan le 30 janvier 2020

Le Maire,
Aurélie LARROQUE



